

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, D. LEBLANC, V. MIGUEL, M. MONGET, L. POMMIER, J -Y. RAQUIN, M. VEAULIN
Absent excusé : P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Néant.

FINANCES ET GESTION

Intercommunalité

Devant l'obligation d'une population minimale de 20.000 habitants pour les communautés de communes qui devrait inciter certaines collectivités de Côte-d'Or à rejoindre la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, l'assemblée générale du 30 juin 2014 de la C.A. a repoussé l'intégration de Saint Loup Géanges et de Change en se réservant de faire un élargissement global et unique de son territoire une fois toutes les demandes recensées.

Bernard LACOMBRE a reçu depuis de la préfecture de Saône-et-Loire l'assurance que les préfets n'ont plus l'autorité de rattacher d'office une commune isolée à un EPCI de leur département. Saint Loup Géanges reste donc isolée dans l'attente de la décision de la C.A. Beaune Côte et Sud.

Ouverture de la mairie

Les heures d'ouverture au public sont arrêtées comme suit à compter du lundi 1^{er} septembre 2014 :

- le matin du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00
- les mardis, mercredis et jeudis après-midi : 15h00 - 18h00
- les lundis et vendredis après-midi : 15h00 - 18h30

Personnel

Un recrutement est lancé pour remplacer Axelle BEAULATON, parvenue en fin de contrat.

Pour accompagner la réussite de Damien BAUTHENEY au concours correspondant, le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et de le lui attribuer.

Budget

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative consistant à déplacer 1.000 € du compte de dépenses de restaurant scolaire au compte de subventions aux associations, ce qui permettra de couvrir l'aide exceptionnelle de 1.000 € accordée à la FNACA pour l'organisation des cérémonies du 6 septembre 2014 commémoratives de la libération de la commune.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

Le maire informe le conseil des négociations en cours en vue d'acquiescer les parcelles nécessaires à la création d'une zone d'activités au lieu-dit "Les Plantes", situé à l'intersection des départementales 970 (route de Beaune) et 239 (route de Merceuil). Les options enregistrées jusqu'à présent concernent un magasin de proximité avec poste de carburant, le tout sur une surface de 12.000 m², un atelier de mécanique industrielle sur une surface de 5.000 m² et une maison de santé et pharmacie regroupées sur un terrain de 2.500 m² si possible desservi directement par la RD 970.

Voirie

Le conseil autorise le maire à signer avec l'aménageur VILLÉO la convention de rétrocession au domaine public communal de la voirie et annexes du futur lotissement entre Galoupière et Plain des Bois.

Le conseil retient l'offre de la société PROXIMARK de Crissey pour réaliser 4.480 m de marquage central de voies au prix total de 2.777,60 € H.T. (RD 970 Beaune-Verdun, 62 vers Chagny et 183 vers Cercy + rue de la Croix Grimon et avenue des Voyageurs).

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nouvelles technologies

L'agence postale communale est désormais équipée d'une tablette tactile permettant d'accéder à de multiples sites d'information et de renseignements. Philippe THEPENIER a été formé pour aider les utilisateurs à la prise en main de l'outil.

Restaurant scolaire

Le conseil retient à l'unanimité l'offre de la société RPC de Manziat dans l'Ain (près de Macon) pour assurer la fourniture des repas en liaison froide du restaurant scolaire pour l'année 2014-2015.

Rythmes scolaires

Le conseil approuve le projet de convention avec les intervenants extérieurs non municipaux, qui implique un assouplissement des taux d'encadrement des enfants. Ces intervenants recevront une rémunération globale de 30 € par heure, toutes cotisations sociales incluses.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Forêt communale

Il reste à afficher les panneaux de signalisation courante, en particulier de limitation d'accès, ainsi que le panneau informant de la subvention européenne reçue au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

La demande de subvention inclura l'élagage fait par l'entreprise MAREY et les différentes barrières ; le coût final avec ces ajouts reste inclus dans l'enveloppe autorisée. La réception des travaux aura lieu prochainement.

Déchets ménagers

Le conseil a pris connaissance du rapport d'activité du SIRTOM de Chagny pour l'année 2013. On retiendra la baisse continue de la collecte d'ordures ménagères en porte à porte, désormais tombée à 202 kg par an et par habitant.

Assainissement

Le conseil a pris connaissance du rapport pour l'année 2013 de la Lyonnaise des Eaux, délégataire, sur le service public d'assainissement.

Entretien du cimetière

Le conseil retient l'offre de la société PACCAUD de Saint-Martin-en-Bresse pour enlever 18 monuments anciens de concession périmée pour un montant H.T. de 1.875 €.